JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT 2024

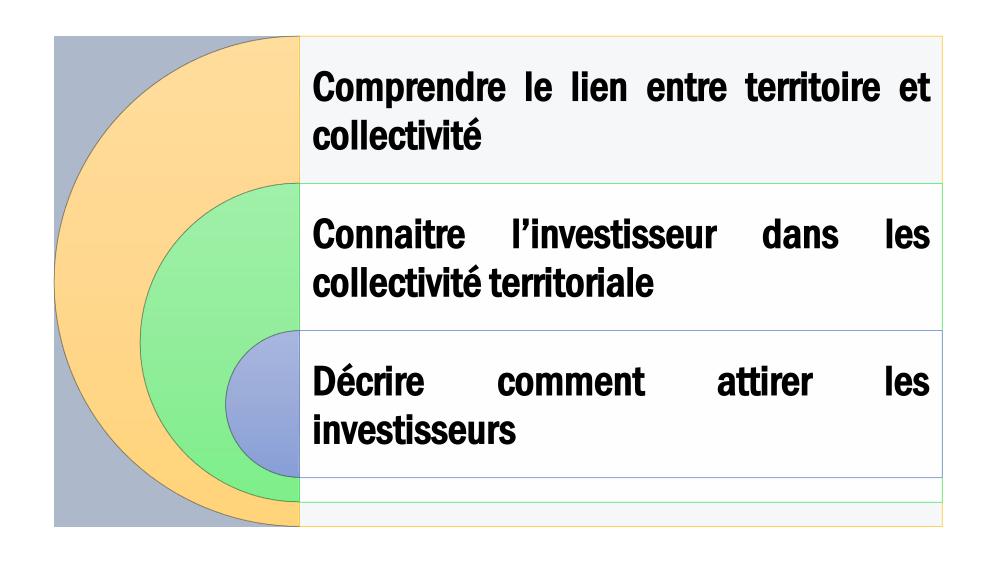


Comment communiquer pour attirer les investisseurs

Fabrice MENYE ME NOAH

Gestionnaire des projets de développement local

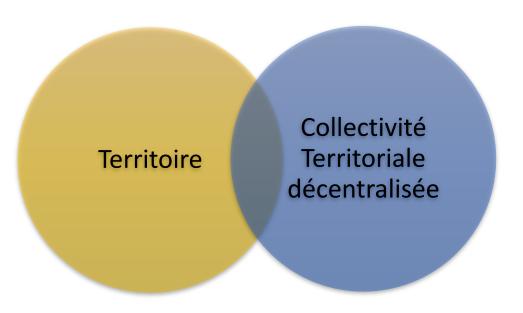
OBJECTFS DE LA PRESENTATION



2. INVESTIR AVEC LES TERRITOIRES

3. LES PROJETS D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

4. LA COMMUNICATION PUBLIQUE TERRITORIALE



Le territoire est une notion polysémique...il désigne avant tout un espace géographique limité, transformé par l'homme tant physiquement que socialement.

Dans le domaine de la décentralisation et du développement local, <u>le territoire est une circonscription administrative disposant</u> d'une frontière... une entité juridique .

Qu'est ce que la Décentralisation?

La loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 fait de la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé. En son titre 10, il traite des collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dont il distingue deux catégories :

- □ la Commune
- ☐ la Région.

Le processus de décentralisation a connu une accélération avec la promulgation de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD) Selon l'Article 5 dudit Code, décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, de particulières compétences et de moyens appropriés.».

Développement local, finalité de la décentralisation

De la littérature sur le concept de développement local, il apparaît grosso modo que le développement local ait pour caractéristiques :

- □ d'être une démarche concertée et volontaire d'acteurs individuels ou/et collectifs, publics ou/et privés mis en réseau pour concevoir et conduire des projets de développement durable;
- ☐ sur un territoire précis et typique ;
- moyen de ressources essentiellement endogènes;
- □ dans le but d'améliorer le bien-être des populations.

« le développement local mobilisation de l'ensemble ressources humaines, économiques, socioculturelles, politiques et naturelles locales, pour l'amélioration transformation des conditions de vie des communautés et des collectivités au niveau

local ».

Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, 2014 (ratifiée par le Cameroun le 21 octobre 2019)

Qui sont les investisseurs?



Les investisseurs sont des personnes qui apportent des capitaux (de l'argent) afin de favoriser le développement.

L'investisseur recherche un climat des affaires sain

Sur quoi investir avec les Communes?

La Loi constitutionnelle énonce précise dans son article 55 que les CTD ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif

L'article 146 du Code Général dispose que les compétences suivantes sont dévolues aux Communes au titre de l'action économique :

- la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal;
- la mise en valeur et la gestion des sites touristiques communaux;
- la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, des gares routières et abattoirs ;
- l'organisation d'expositions commerciales locales ;
- l'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois;
- l'exploitation de substances minérales non concessibles.

Sur quoi investir avec les Régions?

La Région est investie d'une mission générale de progrès économique et social (CGCTD, Art. 259). La Loi a transféré soixante-treize (73) compétences regroupés en 3 groupes de domaines du **Développement économique**, du Développement sanitaire et social, et du développement éducatif, sportif et culturel.

Action économique

☐ la promotion des petites et moyennes entreprises ;
☐ l'organisation de foires et salons ;
☐ la promotion de l'artisanat ;
☐ la promotion des activités agricoles, pastorales et piscicoles ;
☐ l'encouragement à la création de regroupements Régionaux pour les opérateurs économiques;
☐ l'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois ;
☐ la promotion du tourisme

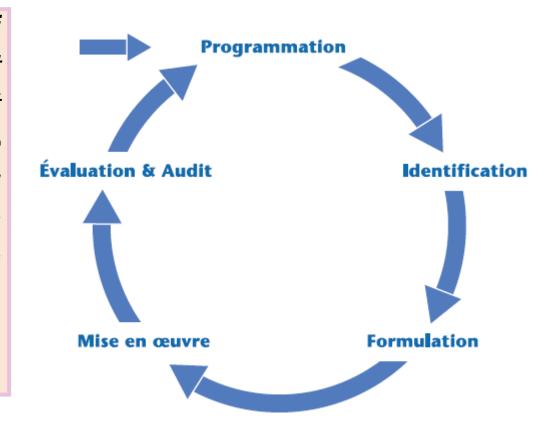
ATTENTION:

Le produit et le service précèdent la communication

Le projet de développement local, un projet comme les autres?

« Un projet est une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir. Un projet est mis en œuvre pour élaborer une réponse au besoin d'un utilisateur, d'un client ou d'une clientèle. Il implique un objectif, des actions à entreprendre avec des ressources définies dans des délais donnés. »

Norme Afnor X50-106



Le projet de développement local, un projet comme les autres?

Un «projet » est dit «local» du double fait qu'il soit porté par <u>l'exécutif de la CTD</u> et s'exécute sur <u>son territoire</u>. Toutefois, un « projet local» n'est pas de facto un « projet de développement ».

«Un processus par lequel les populations d'une Collectivité Territoriale Décentralisée donnée, participent à l'amélioration de leurs cadre et conditions de vie, à travers des actions durables, identifiées, planifiées et menées en synergie avec les acteurs concernés »

MINATD et FEICOM, (2015) Rapport final de l'élaboration de l'IDL

Qu'est ce que l'attractivité du territoire?

« la capacité pour un territoire d'offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur leur territoire plutôt que sur un autre »

Hatem F. (2004 a), « Attractivité : de quoi parlons-nous ? », Pouvoirs Locaux, n°61 II/2004.

« la capacité d'attirer de la main d'œuvre qualifiée et des compétences comme des moyens pour favoriser le développement économique la régénération urbaine »

OCDE (2005), International Symposium « Enhancing City Attractiveness for the Future », 2-3 June, 2005, Nagoya Congress Centre, Japan

Les types d'attractivité

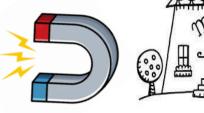










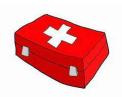








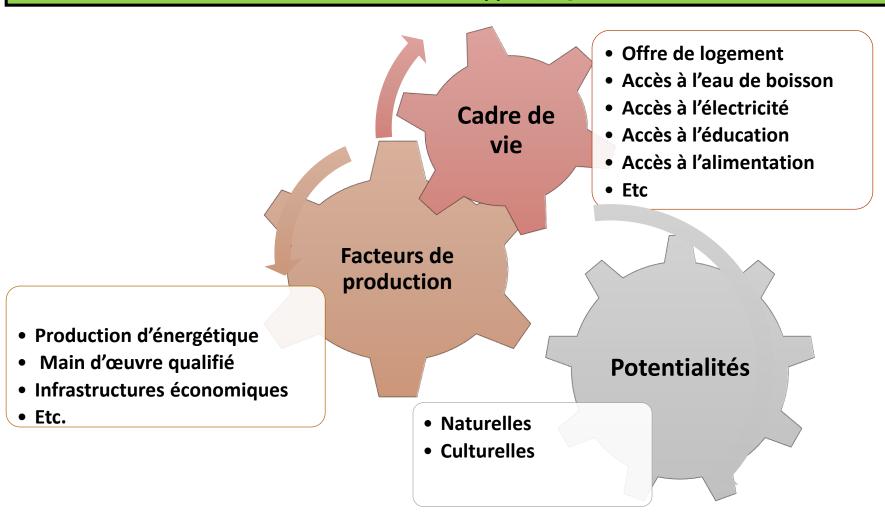




Attractivité des capitaux

Attractivité des populations

Agir sur les facteurs d'attractivité ou le climat local des affaires



La Gouvernance locale: facteur ultime de l'attractivité du territoire

Parler de la gouvernance locale, c'est lié « la gouvernance » à la « décentralisation » et au « développement local ». Il ressort de la définition d'ONU-Habitat (*Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, 2009*) et des différentes acceptions de la Banque Mondiale que les dimensions inaliénables de la notion de « Gouvernance » sont :

- ☐ la participation (ou la démocratie locale),
- ☐ l'obligation redditionnelle (ou la transparence),
- □ la satisfaction des besoins des populations (ou la qualité/l'efficacité du service)

4. LA COMMUNICATION PUBLIQUE TERRITORIALE

4. LA COMMUNICATION PUBLIQUE TERRITORIALE

Communication territoriale comme communication des CTD



Communication publique = Communication de l'Etat, des institutions et des collectivités locales

Marketing du territoire

4. LA COMMUNICATION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pour communiquer sur les CTD, il faut:

- □ connaitre son territoire et ses atouts,
- ☐ disposer d'une banque de projets (opportunités d'affaire) et d'une identité

Animation de Usage des la vie services démocratique publics Partage d'informations Redevabilité d'intérêt Communication général publique territoriale

